



## COMMUNIQUE

### **Précarité dans les centres de formation agricoles pour adultes et apprentis (CFAA/CFPPA) de Midi-Pyrénées : ça suffit !**

La situation déjà très précaire pour les personnels des CFAA/CFPPA, placés sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, s'est encore dégradée ces dernières années.

Une circulaire du ministre de l'agriculture de 1998 prévoyait pourtant une harmonisation des conditions d'emploi et des salaires des agents contractuels travaillant dans ces centres de formation publics.

Or, après 17 ans, aucune négociation n'a pu aboutir en Midi-Pyrénées, contrairement à d'autres régions. Les agents ne se voient proposer que des contrats d'un an renouvelables 5 fois, au salaire minimum et à temps incomplet pour nombre d'entre eux. La rémunération et les conditions d'emploi varient d'un centre de formation à l'autre, ou à l'intérieur d'un centre de formation au bon vouloir des directeurs. Cette absence de cadre favorise les dérives des directeurs vers un management agressif, les agents subissant des pressions, notamment par la remise quasi-systématique de leur quotité de travail, de leur salaire année après année...

C'est dans ce contexte délétère qu'une délégation syndicale a demandé à être reçue par le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), et la Cheffe du Service régional de la formation, le 30 avril 2015. La délégation a pu remettre la pétition signée, en quelques jours, par 183 personnels de la région au DRAAF lors d'une rencontre qui a duré une heure.

Les personnels ont pu rappeler la situation dans les centres de formation et leur volonté de reprendre un dialogue constructif avec leur hiérarchie. Ils se sont vu énumérer l'ensemble des raisons qui ne permettent pas d'harmoniser leurs conditions d'emploi, à savoir un cadre légal contraignant, qui n'a pourtant pas été un obstacle dans d'autres régions, la circulaire de 1998 ne s'appliquerait que par établissement ; une prise en charge financière de l'apprentissage par la région Midi-Pyrénées bien trop faible et une situation financière difficile dans les centres de formation, la fusion prochaine de Midi-Pyrénées et du Languedoc-Roussillon ; et pour finir la reprise, « sous peu » des négociations à l'échelle nationale. L'ensemble de ses prétextes, à l'exception de la fusion des régions, sont opposés aux personnels des CFAA/CFPPA de Midi-Pyrénées depuis 17 ans.

Cette rencontre a toutefois abouti à la prise de rendez-vous dans un délai d'un mois pour mettre au point le déroulement des négociations au sein de la commission consultative paritaire régionale de suivi du protocole. Réelle volonté de reprise du dialogue social ou stratégie de retarder encore la signature d'un protocole régional de gestion des personnels ? La réponse dans les semaines qui viennent ! Les personnels restent mobilisés ; ils appellent même à amplifier l'action et en particulier, à signer la pétition.

Toulouse, le 5 mai 2015

Contacts :

Olivier Gautié (SNETAP-FSU) : 06 23 02 29 37

Ludovic Arberet (SYAC-CGT) : 06 88 33 61 94

Emmanuel Charasse (SNERMA-FO) : 06 62 77 72 39